

**Zeitschrift:** Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art  
**Herausgeber:** Visarte Schweiz  
**Band:** - (1913)  
**Heft:** 140

**Artikel:** Groupe d'art décoratif  
**Autor:** Delachaux, Théodore  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-626157>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Communications du Comité Central.



### Présentations pour les nouvelles nominations dans la Commission fédérale des B.-A.

Le Comité central a été averti tardivement que les présentations pour la Commission fédérale des B.-A. devaient se faire plus vite cette année que cela n'était le cas précédemment, aussi avons-nous dû procéder par voie de circulaires aux présidents des sections, afin d'obtenir une réponse très rapide.

Les onze réponses parvenues au secrétaire central ont donné le résultat suivant :

L. DE MEURON,	9 voix
S. RIGHINI,	8 »
A. HERMANJAT,	8 »

BURI, EMMENEGGER, MOSER et HODEL (!) obtiennent quelques voix (le dernier une seule).



### Notre Exposition à Zurich.

Nous avons lieu d'être satisfaits du résultat de notre Exposition à Zurich qui vient de clore ses portes. Malgré les nombreuses expositions auxquelles les artistes ont été conviés cette année, il fut envoyé à l'examen du jury 491 œuvres dont 181 ont été refusées ; mais ajoutons aussi que le jury a gardé au moins une œuvre de tous nos membres actifs qui se sont présentés. L'exposition a été très bien accueillie par la presse. Voici quelques chiffres qui donneront mieux l'idée de la réussite de cette entreprise. Les entrées sont montées au chiffre de 9381. Il a été vendu 74 œuvres pour un total de fr. 15,580 —.



## Groupe d'Art Décoratif.

Le 22 novembre, les trois délégués nommés par l'Assemblée générale pour étudier la question du groupement des artistes décorateurs au sein de notre Société, se sont réunis à Neuchâtel. Ce sont MM. H. Frey, de Bâle, F. Bocquet, de Genève, et Th. Delachaux, de Neuchâtel.

Ce groupement doit tout d'abord être envisagé pour l'Exposition nationale à Berne en 1914, comme cela avait été prévu par l'assemblée générale d'Olten, car ce groupement peut exister avant même d'être formé en *société filiale* ou *section d'art décoratif*, cette seconde question devant être tranchée par l'Assemblée générale prochaine.

L'Exposition nationale de 1914 prévoit une section d'Art décoratif à laquelle sera consacrée une surface de 200 m<sup>2</sup>. Elle sera régie par un règlement spécial paru à la suite du règlement de la XII<sup>e</sup> Exp. nat. des B.-A. dont elle fait partie. Elle aura un jury spécial de cinq membres, choisi par la Commission fédérale des B.-A. parmi les spécialistes.

La Commission d'étude a jugé utile de prendre comme base de ce groupement, du moins provisoirement, le texte même du règlement fédéral ainsi conçu :

« L'admission d'œuvres dans la Section d'art décoratif a lieu exclusivement d'après les principes purement artistiques. Chaque objet doit représenter un travail individuel, original, au caractère artistique nettement prononcé, exécuté à la main par un seul et même artiste et dans la matière définitive. »

Il faut maintenant que tous nos collègues que ce groupement intéresse veuillent bien nous dire :

1<sup>o</sup> S'ils comptent participer éventuellement à un groupement de notre société.

2<sup>o</sup> Quelle place leur est nécessaire. (Surface de plancher ou surface de paroi). (Maximum 1 m<sup>2</sup> par exposant).

3<sup>o</sup> S'ils possèdent des vitrines, dans le cas où celles-ci leur sont nécessaires.

Le temps étant très limité, nous prions instamment chacun de bien vouloir répondre au plus vite afin que nous puissions adresser la demande d'Exposition collective en temps voulu.

*Adresser les réponses avant le 20 décembre à M. Th. Delachaux, Évole, 33, Neuchâtel, s. v. p.*

Pour la création de la section d'Art décoratif parmi les membres de notre Société et afin de pouvoir présenter des propositions fermes à l'Assemblée générale de 1914, il y aurait avantage à ce que les intéressés puissent se réunir en assemblée dans le courant du mois de janvier. Ce serait également l'occasion de discuter la préparation et les dispositions pour le groupe à l'Exposition nationale.

Nous nous permettons encore de rendre attentif au fait que ce groupe ne fera nullement double emploi et qu'il sera conçu sur des bases absolument différentes de celles des deux sociétés qui viennent de se créer : le *Werkbund suisse* et l'*Oeuvre*, son pendant romand.

Nous espérons vivement que cet appel trouvera un écho favorable et que chacun verra le grand avantage qu'il y a pour les artistes décorateurs de notre Société à se grouper en collectivité, tout d'abord en vue de 1914 à Berne et ensuite d'une façon durable pour l'avenir.

*Pour la Commission d'étude :*

Théodore DELACHAUX,  
*Secrétaire central.*



## Communications des Sections



### Lettre de Paris.

L'association des artistes suisses à Paris et les membres de la Section des P. S. et A. S. ont ouvert une petite exposition de leurs œuvres au 39, rue Boissy d'Anglas à la Galerie Manoury, qui a mis gracieusement son local à la disposition de notre association. Il est triste de voir comme peu de membres de la section ont tenu à encourager par leur présence les jeunes qui, en pleines études, se groupent autour d'eux.

Cependant, 26 exposants ont répondu avec entrain.

Maintenant les artistes suisses de Paris ont un local et s'assemblent le premier mercredi de chaque mois au local, 137, Boul. Saint-Germain. Tous sont priés d'y assister. Si nos réunions n'attirent pas les visiteurs, le local lui vaut la visite, car notre hôtel particulier est une des choses à voir à Paris.

Le 27 mars, un banquet en l'honneur de Hodler réunira le dîner annuel des Artistes suisses et le dîner mensuel des gêns de lettres et artistes suisses. Cela à 7 heures et demie au Restaurant Franco-Italien, 9, Boul. des Italiens.